

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 janvier 2025**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

Date de convocation : 17 janvier 2025
Séance débutée à : 19h00

Sous la présidence de Sylvie ROUX,

Présents : Fabienne TRELA, Jean-Laurent BRIGNON, Ghislaine COTTE, Jean-Baptiste LA ROSA, Jérôme DAPOIGNY, Alizée ROUX, François HARMAND

Absents avec excuse : Sandrine PORT représentée par Sylvie ROUX

Absents sans excuse : Marie-Claire DUMAS

Secrétaire de séance : Alizée ROUX

POINT N° 1 : Approbation du PV du 20 novembre 2024

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours Métropolitain

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours au titre du fonds vert de la Métropole pour le projet suivant : remplacement de l'éclairage public en LED

Présentation succincte du projet :

- Objectifs du projet : Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public
- Description de l'opération : remplacement de l'éclairage public en LED
- Plan de financement : coût HT 30691 € soit 36830 € TTC

Estimation FCTVA : 6042 €

État : 4604 €

Département : 3000 €

Fonds de concours : 11557 €

Fonds propres : 11627 €

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 25 novembre 2024, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 11557 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après cet exposé et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de fonds de concours,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2024 attribuant un Fonds de Concours à la commune au titre du fonds vert,

Accepte l'attribution d'un fonds de concours pour le remplacement de l'éclairage public en LED pour un montant de 11557 €

Accepte le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours adopté par la métropole,
Autorise Madame le maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Approuvé à l'unanimité

POINT N° 3 : Acceptation de chèque

Considérant le sinistre du 13 septembre 2024 nécessitant le remplacement d'un candélabre, cassée à l'occasion des travaux de construction des maisons au 12 rue Camille Durutte,

Vu le chèque de 1754,52 € de l'assureur GROUPAMA, correspondant à une partie du devis pour le remplacement dudit candélabre,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce chèque.

Approuvé à l'unanimité

Publié le 24 janvier 2025